Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Règlement de liquidation du régime matrimonial

Par TOTORM

J'ai ouvert un CARRÉ BLEU au Crédit Agricole le 30-04-2012
sur un compte personnel.
Il est arrivé à son terme le 05-09-2019.
Mon divorce a été prononcé le 23-09-2021.
Puis-je considérer , ce placement, comme une récompense.
Merci de vos réponses et conseils.

Par kang74

Bonjour

Je n'ai pas compris d'ou provenait les fond de ce placement et quand vous vous êtes mariés .
Mariage en communauté = tout est commun pendant le mariage sauf c'est cela provient de fond propres .
Les biens/fonds sont propres si vous les avez avant le mariage, si issus d'une donation /leg .

Par TOTORM

l'ouverture de ce CARRÉ BLEU a été fait avec des fonds en provenance de ma mère lors du décès

---
Par kang74

Charge à vous de justifier de l origine des fonds(succession , donation)et d en déterminer son usage pour la communauté.